

Giro.com

Voter...

Il y a quelques semaines, nous avons été appelés aux umes pour élire nos conseillers régionaux. Une analyse du vote a plus particulièrement retenu l'attention des médias : l'abstention. Ce mot du Maire, je l'inscris dans mon devoir civique. Vous dire que nous avons une autre façon d'exprimer nos attentes, nos déceptions, notre colère, notre ? A chacun ses raisons.

Je veux vous parler d'un acte fort, engageant: VOTER. Se rendre aux umes « Bleu, Blanc, Rouge » mais s'exprimer. Je pourrais vous écrire que voter est un devoir, mais il ne manquera pas "d'esprit libre" pour traduire devoir par contrainte, et, dans le pays de la liberté!... Aussi, je vous dirais que voter c'est d'abord et surtout un droit qui traduit notre citoyenneté.

Citoyenneté : de citoyen qui vient du latin "civis" celui qui a droit de cité. La notion de citoyenneté trouve son origine dans la Grèce antique, fondée sur l'égalité de ceux qui ont le statut de citoyens. Contrairement aux esclaves, les citoyens participaient aux débats et aux décisions (lois, guerres, justice, administration). Elle permet à une personne d'être reconnue comme membre d'une société, d'un état, de participer à la vie politique La citoyenneté, ce principe instauré par la Révolution Française, nous attribue la qualité de citoyen et donc, grâce au vote, nous donne un

pouvoir sur les lois qui seront votées. La citoyen-

neté est étroitement liée au droit de vote.

Le droit de vote, c'est un acquis, et, comme la bonne santé, toute sa valeur, nous la réalisons qu'une fois perdue. Soyons sûrs, à l'instar de la bonne santé, si nous venions à le perdre, nous donnerions tout pour le retrouver, mais...? Le droit de vote tel qu'il peut s'exprimer dans notre pays traduit le régime dans lequel nous vivons : la démocratie. Nous n'avons pas beaucoup de choix : la démocratie avec ses imperfections ou la dictature dans ses absolus. S'abstenir c'est renoncer à ce droit, c'est laisser à d'autres ce pouvoir de décider, c'est prendre le risque

de laisser le pouvoir à une minorité, d'ouvrir la

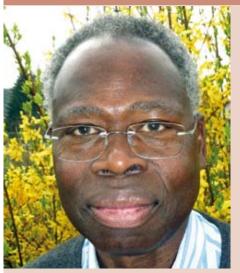
porte à une dictature. VOTER, c'est renforcer

notre droit, plus encore, garantir notre liberté,

Et vous, qu'en pensez vous ?

celle de nos enfants.

QUI ETES VOUS KOHO MANGA



Je suis né en 1944 en Casamance au sud du Sénégal. Je suis marié, père de 3 enfants et grand-père de 2 petits-enfants. Après mon bac, je suis arrivé en 1967 à Paris où j'ai fait une maîtrise de maths à l'université Paris IX Dauphine, et un diplôme de gestion à la Sorbonne.

Après une courte expérience dans l'industrie, j'ai dirigé un CAT avec foyer en Seine-et-Marne pendant une dizaine d'années. En 1987 j'ai pris la direction de l'IME Perdrizet à Giromagny, poste que j'ai occupé jusqu'en 1999. Depuis, je

me suis consacré à la direction de maisons de retraite : la résidence Surleau à Montbéliard pendant 2 ans, la résidence Rosemontoise à Valdoie et la résidence les Chevrets à Couthenans pendant 7 ans jusqu'au 31 décembre 2008.

Depuis le 1er janvier 2009, je suis à la retraite. Après être partis de Giromagny pendant 4 ans, mon épouse et moi sommes revenus nous y installer en 2003. J'aime cette ville et ses environs où je pratique régulièrement la randonnée.

Au conseil municipal, je suis délégué à l'action sociale et à la solidarité. A ce titre j'aide à l'examen des dossiers au CCAS, et anime la commission "seniors". J'ai participé activement à l'organisation du forum "Etre senior et vivre à Giromagny" du 29 avril 2010. En plus de la commission seniors, je fais partie des commissions finances, travaux et forêts communales. Je représente également la municipalité au conseil de la vie sociale de la Résidence Saint Joseph, à l'Association du Fort Dorsner et à l'Association des Repas à Domicile du Nord du Territoire de Belfort.

J'ai particulièrement à cœur les personnes âgées, handicapées ou en difficulté de notre commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS

Cette séance du conseil fut essentiellement consacrée à une étape importante de la vie communale : le vote des budgets ; 18 conseillers sont présents et 2 sont représentés.

En premier lieu le conseil examine la situation de l'activité d'exploitation forestière de la commune. Le compte administratif 2009 dressé par le maire, Jean LEFEVRE, fait apparaître un résultat de clôture légèrement déficitaire à hauteur de 1492 €. Compte tenu des reports de l'année antérieure et du prélèvement modéré au profit du budget communal (40 000 € en 2009), le compte financier laisse cependant encore apparaître un solde positif de 47 847 €; ce solde est affecté à un report à nouveau. Ces comptes et cette affectation sont approuvés à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du trésorier qui s'avère conforme aux écritures communales.

Le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2010 qui comporte des travaux d'investissement en futaie pour 2611 € et des travaux d'entretien (rigoles, fossés, marquages, ...) pour 4617 € est approuvé. Sur ces bases le maire-adjoint chargé des finances, Christian CODDET, présente le budget primitif de l'année 2010 qui s'établit à 66 397 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, avec comme chiffres principaux des prévisions de recettes de ventes de bois prudentes à 17 000 € et un versement au budget communal de 39 000 €, sensiblement équivalent à celui de l'année précédente.

En deuxième lieu le conseil se penche sur le budget principal avec tout d'abord une présentation du compte administratif et du compte de gestion. Le compte administratif 2009 s'avère excédentaire de 515 136 € en fonctionnement et de 80 206 € en investissement. Après exécution des transferts obligatoires et prise en compte des restes à réaliser, le compte financier 2009 présente finalement un solde positif global de 437 094 € qui est affecté à un report à nouveau en fonctionnement. Le compte de gestion présenté par le trésorier s'avère conforme aux écritures communales et le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble de ces comptes et affectations.

Après avoir approuvé un maintien des taux d'imposition communaux aux valeurs des années précédentes (sans changement depuis 2006), le conseil approuve à l'unanimité le projet de budget primitif de l'année 2010 qui, proposé dans un esprit de continuité par rapport à 2009 suite aux conclusions du débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance précédente, s'élève à 2 628 197 € en fonctionnement et 985 186 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont donc contenues et les principaux investissement prévus concernent l'aménagement du futur bâtiment des services techniques (déménagement prévu en fin d'année), l'aménagement des locaux de l'ancienne DDE et de l'école Dr. Benoît pour le logement temporaire du centre

socioculturel et de la médiathèque municipale pendant les travaux de construction, l'aménagement de la rue Thiers et du parking voisin de l'école Lhomme, une réfection complémentaire de la toiture de l'église et la poursuite des travaux de jouvence dans les écoles.

A ce stade, compte tenu des délais de réalisation des études pour le lancement des autres chantiers importants qui ne s'ouvriront qu'en 2011 (avenue de Schwabmünchen, faubourg d'Alsace, rue Jean Moulin et voie sur berge de la Savoureuse), la commune ne prévoit pas de faire appel à l'emprunt pour financer les investissements de l'année 2010, ce qui conduit à une poursuite du désendettement qui, passé de 1953 k€ en janvier 2009 à 1816 k€ en janvier 2010 devrait descendre à 1688 k€ en fin d'année 2010.

Après ces questions budgétaires, le conseil approuve une convention entre la commune et le CG90 pour la mise à disposition par ce dernier à titre gratuit d'une partie des ancien locaux de la DDE, afin d'y loger temporairement, pendant la période de reconstruction du centre socioculturel, la médiathèque communale et les restos du coeur.



De nombreux Alsaciens sont venus participer aux 4h VTT de Giromagny ainsi que quelques Lorrains et Jurassiens. Ils ont pu apprécier un circuit sélectif, technique et plaisant que le beau temps des derniers jours avait séché et rendu roulant. Pas moins de 42 équipages de 2 vététistes ont pris le départ pour un bon moment de sport et de convivialité!

Ce sont les frères Martin, Sylvain et Alrick, de l'US Giromagny-VTT qui se sont imposés en réalisant 15 tours de circuits devant Fabien Canal (Giromagny) associé à P-A.Virot (Morteau) et Hun Matthieu-Flandre Arold (Alsace). Dans les autres catégories, nous avons vu les victoires de Mahrem Denys (Morteau) et Laïly Stéphane (St Ferjeux) en masters, Guth Olivier et Troesch Da-

nièle (Sélestat) en mixtes, Garbellotto Lucas et Lamour Julien (Village-neuf 68) en juniors, Mignot Paul et Lestievent Romaric (Conliège 39), Joly Eric et Gillet Fréderic (Fresse/Moselle 88).

Les prochains grands rendez-vous du VTT sont fixés 1) le samedi 15 mai avec la randonnée du Pays sous Vosgien (3 parcours de 25 km, 320 m ; 40 km, 740 m ; 55 km, 1300 m) et des départs à partir de 13H30 ; inscription sur place 6 € ; renseignements au 03 84 29 53 82 ou au 03 84 29 32 15 et 2) le dimanche 30 mai avec le championnat régional de la FFC au fort Dorsner avec des départs à 10H30 (cadets, cadettes et filles juniors) ; 12H00 (juniors, masters 2 et 3, féminines, tandems) et 14H00 (espoirs, seniors, masters 1).

Lional Faivre

CONCOURS

Vous fleurissez votre maison, votre jardin, votre balcon? Alors participez l'été prochain au Concours des Maisons, Jardins et Balcons fleuris. Qu'il soit suspendu, en terrasse ou en pot, cultivez votre jardin et participez nombreux à l'embellissement de Giromagny.

Le concours des Maisons, Jardins et Balcons fleuris organisé par la Municipalité a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de Giromagny en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons et fenêtres de leur quartier.

Pour participer, il suffit de vous inscrire à la Mairie de Giromagny où chaque participant pourra retirer un exemplaire du règlement du concours. Cette inscription pourra se faire par téléphone en appelant le 03 84 27 14 18.

L'agenda du concours est le suivant : 30 juin : date limite d'inscription auprès de la Mairie de Giromagny ; courant juillet : premier passage du jury à l'improviste ; août : deuxième passage du jury ; octobre : remise des prix lors d'une réception en présence de tous les participants, en Mairie de Giromagny.

DASRI

Les "DASRI": déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux font partie des déchets spéciaux qui ne peuvent pas être éliminés avec les ordures ménagères.

Les producteurs de "DASRI" sont classés en deux secteurs en fonction du type de production : un secteur non diffus concernant les hôpitaux, cliniques, laboratoires d'analyses, etc. et un secteur diffus concernant les médecins, chirurgiens dentistes, infirmiers, sages-femmes, pédicures, vétérinaires, tatoueurs, esthéticiennes, éleveurs, ... mais aussi les patients en auto traitement comme les insulinodépendants, les auto-dialysés, les porteurs de l'hépatite C, etc.

Les DASRI sont des déchets spéciaux qui ne rentrent pas dans le champ du service public d'élimination des déchets ménagers compte tenu des risques qu'ils présentent pour les personnels chargés de la collecte et du traitement de ces déchets. Ils ne peuvent donc pas être introduits dans les poubelles ordinaires. Leur élimination incombe à ce jour à la personne physique qui exerce l'activité productrice, en recourant notamment à une société de collecte spécialisée ou en se rapprochant d'un établissement de santé ou des pharmacies délivrant les produits.

CONSEIL DE LA CCHS DU 6 AURIL

Dix huit conseillers sont présents et 3 sont représentés pour cette séance consacrée essentiellement aux questions budgétaires.

Avant d'entrer dans le détail des budgets le conseil se penche sur les questions de taux d'imposition, de tarifs et de subventions. Ainsi le conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux de taxe professionnelle à sa valeur antérieure (15,80%).

Pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, compte tenu de la réduction des quantités produites (voir l'article ci-contre) et en dépit d'une hausse des tarifs du SICTOM et du SERTRID, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs par rapport à l'année 2009. Le montant de la part reste donc fixé à 64,5 € pour les communes à un seul ramassage et à 100,80 € pour 2 ramassages hebdomadaires.

En matière de subventions, le budget général viendra abonder le budget du service d'assainissement (à hauteur de 1150 k€) en vue de permettre la poursuite du programme de réseau d'assainissement ; le théâtre du Pilier recevra quant à lui une subvention de 74 121 € et l'amicale du personnel une subvention de 150 € par agent.

Le montant des redevances d'assainissement subira quant à lui une légère hausse (environ 2%) afin d'équilibrer la section d'exploitation (soit 38,5 € de prime fixe et 1,31 € par m³ d'eau de part variable).

Ces éléments ayant été définis, le conseil passe à l'approbation des budgets.

Le budget général s'établit à 4379 k€

en fonctionnement et 6804 k€ en investissement (dont 3350 k€ pour le centre socioculturel et 1150 k€ versés au budget d'assainissement). Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 3 M€.

Le budget du service d'assainissement s'établit à 1376 k€ en fonctionnement et 3053 k€ en investissement. Ces 2 budgets sont approuvés à l'unanimité.

Le président Daniel ROTH rend compte ensuite du résultat du jury de concours d'architecte pour la construction du futur centre socioculturel : c'est le cabinet Malcotti-Roussey de Luxeuil-les-Bains qui a été retenu. Les autres cabinets en compétition seront indemnisés conformément au règlement de consultation à hauteur de 17 342 €. Il expose ensuite le principe d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la construction d'une micro-crèche à Chaux et recueille l'aval du conseil afin de percevoir une subvention de 94 500 €.

Suite à la modification des statuts du syndicat de "l'Aéroparc", les 11 délégués représentant les communes seront remplacés par 3 délégués de la communauté de communes ; Bernard TRITTER, Christian CODDET et André PICCINEL-LI sont désignés à l'unanimité.

En questions diverses, le président informe l'assemblée que le bureau de la CCHS a décidé la mise en place d'une commission chargée d'élaborer des propositions quant à la possibilité pour la CCHS de se substituer au communes pour l'attribution de subventions aux associations dont le champ d'action est communautaire.

CA PAYE!

En dépit des grincements de dents liés à une augmentation constante des coûts d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, on peut constater que de nombreux concitoyens ont bien compris les enjeux de la situation et ont poursuivi leurs efforts en vue de réduire les quantités d'ordures produites via le compostage, le tri sélectif et une utilisation pertinente des bennes à déchets verts et des bennes de recyclage.

Ainsi, en dépit d'une augmentation des coûts de collecte et de traitement il s'avère possible, pour la première fois depuis longtemps, de maintenir les tarifs de l'année antérieure. Les efforts ont donc payé et ne doivent pas être relâchés! D'autres actions comme le passage à une seule tournée de ramassage n'ont pas encore pu être mises en œuvre car plus complexes qu'il n'y parait. Par ailleurs, la mise en œuvre des décisions prises lors du "Grenelle de l'environnement" va imposer une modification prochaine des modes de tarification afin de passer à une redevance "incitative". Les orientations n'ont pas encore été arrêtées mais elles font l'objet d'études approfondies pour une mise en œuvre prévue en 2012.

APRES 60 ANS

Pour faciliter la poursuite d'activité après 60 ans, la CRAM Bourgogne et Franche-Comté propose aux seniors la possibilité de bénéficier de la surcote, du cumul emploi-retraite, ou encore de la retraite progressive.

Le cumul emploi-retraite: il est maintenant possible de cumuler sa retraite et un revenu d'activité professionnelle. Pour bénéficier du dispositif il faut avoir liquidé l'ensemble de ses pensions de base et complémentaires dans tous les régimes de retraite français et étrangers, soit à partir de 60 ans si l'on totalise la durée d'assurance exigée pour une retraite à taux plein, soit à partir de 65 ans dans le cas contraire.

Une surcote plus avantageuse : le salarié qui possède le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein bénéficie d'une surcote de 1,25 % pour chaque trimestre cotisé supplémentaire au-delà de 60 ans.

La retraite progressive : elle permet à l'assuré qui souhaite travailler à temps partiel de percevoir une partie de sa retraite, tout en poursuivant son activité sous condition : - d'avoir au moins 60 ans ; - de réunir 150 trimestres d'assurance (hors régimes spéciaux) ; - d'exercer une activité au maximum à 80% de la durée légale applicable dans l'entreprise) et chez un seul employeur.

QUARTIER ST PIERRE

Une demi-douzaine d'habitants du quartier St. Pierre et 9 conseillers municipaux se sont retrouvés en mairie le mardi 20 avril pour échanger sur la vie du quartier et les actions d'amélioration qui pourraient être envisagées.

L'essentiel des questions posées a porté sur des problèmes de voirie notamment de circulation de poids lourds et de vitesses excessives dans la rue St. Pierre avec la suggestion de la mise en place de chicanes ainsi qu'un redressement du profil de chaussée en dévers, de circulation dans la rue Bidaine avec une suggestion de mise en place d'un sens unique, de signalisation de la rue de la Planche, de déneigement avec des problèmes de profils de chaussées, de destruction des accotements par le chasse neige rue des Sources ou encore une suggestion de mise en place de sens uniques durant l'hiver.

Du côté de l'environnement, l'alimentation en eau du lavoir de la rue St. Pierre subit des interruptions intermittentes et une amélioration de l'aménagement de la placette est demandée. L'encadrement des jeunes qui séjournent au château Leguyon, propriété de la ville de Belfort, laisse semble-t-il quelquefois à désirer et une intervention est souhaitée.

Des évolutions positives ont été appréciées suite à la dernière réunion de quartier, notamment au niveau de la signalisation et du traitement du ruissellement des eaux.

Toutes les doléances et suggestions ont été notées par le maire Jean LE-FEVRE qui animait cette réunion et l'équipe municipale va maintenant se pencher sur toutes ces questions afin de proposer, dans la mesure du possible, des améliorations.

GIROPRATIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Pompiers :18 SAMU :15

EDF: 08 10 33 32 25 **GDF**: 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19 **Pharmacie** : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr giro.com@giromagny.fr

BREVES

Emploi

L'association "Passerelles Pour l'Emploi" vous invite à une cession de recrutement d'auxiliaire de vie – employé(e) familial(e) le mardi 18 mai à 14H00 en mairie avec des témoignages de professionnels et la possibilité de compléter sur place un dossier de candidature (renseignements complémentaires au 03 84 26 55 55.

Levers cadastraux

Le géomètre du cadastre effectuera des travaux de lever des constructions neuves et des additions de constructions en vue d'une mise à jour du plan cadastral sur notre commune au cours des mois d'avril à septembre 2010. Les propriétaires sont tenus de faciliter l'accès pour la réalisation de ces travaux.

Recrutements

Chaque année. l'armée de terre recrute 15 000 jeunes français de 17,5 à 29 ans et propose des emplois et des formations dans des domaines très divers dans près de 400 spécialités. La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de la motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité. Les conseillers en recrutement du CIRFA se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9H30 à 18H00 à l'Hôtel du Gouverneur, place de l'Arsenal à Belfort. Tel: 03 84 98 43 08; courriel: cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr, site web : www.devenezvousmeme.com.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

http://www.giromagny.fr

Rédaction Christian

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA N° 102 - Dépôt légal 05-2010

IL Y A 100 ANS. L'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal de la commune de Giromagny dûment convoqué le 13 février 1910, s'est réuni en séance ordinaire (le 17 février 1910) au nombre voulu par la loi sous la présidence de monsieur le Maire. Furent présents, messieurs Paul Warnod, maire et Président, E. Millot, C. Marle, A. Frey, L. Laury, E. Roy, F. Travers, J. Hantzberg, E. Canal, L. Partet, J. Pflieger, G. Prévot, J. Colin, X. Humbert, E. Lehmann et E. Dumagny. Absents messieurs J. Lhomme, A. Gacon, P. Berger, J. Viron et J. Chagnot.

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de distribution d'énergie électrique pour l'éclairage public et particulier et tous usages à Giromagny, présenté à monsieur le Préfet du Haut-Rhin¹ par monsieur Lemanissier, Direc-

teur de l'usine à gaz² de Giromagny. Il invite le conseil à délibérer sur l'utilité et la convenance de cette entreprise.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des documents contenus dans le dossier en question, considérant que l'établissement d'une distribution d'énergie électrique dans la commune de Giromagny sera de la plus grande utilité tant pour le public que pour les particuliers et rendra certainement de très bons services est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'établissement de cette distribution d'énergie.

(1) Le Territoire de Belfort n'existait pas encore officiellement et Giromagny faisait partie du Haut-Rhin.

(2) Site actuel de la sous-station EDF dans le Faubourg de Belfort.

Jacques Colin

MARCHE

Comme annoncé dans le numéro de septembre 2009, notre marché hebdomadaire sera à nouveau étendu à la place des Mineurs à partir du 15 mai. En plus des camelots traditionnels, vous pourrez trouver des vendeurs de produits locaux, de bijoux et autres vêtements. Comme l'année dernière, nos commerçants s'associent à la commune et viendront vous exposer et vous vendre leurs produits. Thierry s'éliphauer

EN MAI ...

Samedi 1^{er}: # Théâtre au T2S à 20H30 avec "Le bourgeois gentilhomme".

Dimanche 2 : # Théâtre au T2S à 17H00 avec "Le bourgeois gentilhomme" ;

AG de l'association des Médaillés Militaires à 9H00 en salle des fêtes.

Samedi 8 : # Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 au square du Souvenir à 11H00 ;

Gala de printemps de l'harmonie de Giromagny au T2S à 20H30 avec en 2ème partie l'harmonie de Maîche.

Handball à 17H00 : <16 ans masculins : US GIROMAGNY vs BELFORT B et à 19H00 : seniors masculins : US GIROMAGNY vs MELISEY.

Dimanche 9 : # Concours de saut d'obstacles à l'association hippique des Prés Heyd; **#** Journée de l'Europe ;

Rassemblement technique départemental des jeunes sapeurs pompiers au stade Travers à partir de 7H30.

Mardi 11 : # Passage de la déchetterie mobile, place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00.

Mercredi 12: # Concert à la salle des fêtes à 20H30 avec les Fantazik's de l'ACV.

Samedi 15: # "Même si c'est faux c'est vrai", un spectacle d'expériences théâtrales et magiques à 17H00 et à 20H30 au T2S; # Inauguration de l'arbre de mai avec les participations des harmonies de Schwabmünchen et Giromagny à 11H00; # Premier pas pongiste au COSEC;

#Randonnée VTT du Pays sous Vosgien avec 3 parcours à partir de 13H30 ;

Handball à 16H00 : <18 ans masculins : US GIROMAGNY vs BETHONCOURT EXINCOURT (BEEX C) et à 18H00 : senior féminines : US GIROMAGNY vs VERCEL.

Dimanche 16: # Fête de la Transhumance avec la montée du troupeau ;

Jeudi 20 : # Permanence de la FNATH en petite salle de la mairie.

Dimanche 23 : # Concentration de motos de 9H00 à 22H00 route du Mont Jean (cour du « Number One »).

Vendredi 28 : # Conseil Municipal à 19H30.

Samedi 29 : # Réunion du CMA de 10H00 à 11H30 ;

Visite de la municipalité aux mamans de la maison de retraite à 11H00;

Championnat de ligue en doublette provençale au stade Travers à partir de 8H30, organisé par le club bouliste (suite le dimanche 30);

Handball à 18H00 : seniors féminines : US GIROMAGNY vs MAICHE B et à 20H00 : seniors masculins : US GIROMAGNY vs MAICHE.

Dimanche 30 : # Championnat de Franche Comté VTT organisé par l'USG VTT au fort Dorsner à partir de 10H30 ; # Passages du "Tri du LION" rue des prés Heyd et av. de Schwabmünchen entre 9H30 et 12H00 et rue du Tilleul et fg. de France entre 12H15 et 15H00.